

Préavis Municipal No 13/07 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 216'400.- pour le changement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Choulares et prolongement de la conduite d'eau potable existante au Chemin de la Combe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 13/07, relatif à la demande d'octroi d'un crédit de Fr. 216'400.- pour le changement d'une conduite d'eau au Chemin des Choulares et le prolongement de la conduite d'eau potable du Chemin de la Combe, en direction du Chemin du Coteau.

1. Exposé des motifs

Le chemin des Choulares abrite une conduite d'eau potable en Eternit : cette conduite importante de notre réseau est reliée au réservoir communal. Elle est en bon état, mais devra être changée avant le début des travaux de la construction du nouveau collège. En effet, l'Eternit est un matériel sensible aux vibrations. Nous ne pouvons courir le risque de la faire éclater sous l'effet des travaux.

Le prolongement de la conduite d'eau potable au Chemin de la Combe permettra, quant à lui :

- le raccordement au nouveau collège,
- la pose d'une borne hydrante, dont la pression statique est de 6,8 bar (altitude 710 mètres), qui conduira à une amélioration de la défense-incendie dans le périmètre,
- l'amélioration du réseau d'eau potable communal en effectuant ce bouclage.

2. Démarche connexe

Ces conduites se situent dans un périmètre constructible légalisé, en zone d'utilité publique. Le service du gaz sera contacté pour la réalisation d'éventuels travaux visant à améliorer leur réseau en profitant de la fouille, dans le but d'une éventuelle réduction des coûts.

3. Détail des travaux et coûts

Les travaux seront exécutés au printemps, lorsque le risque de gel aura disparu.

Le détail du coût des travaux est présenté ci-après. Les honoraires des mandataires, qui représentent 9% des coûts d'appareillage, de pose des conduites et de génie civil, contenus dans l'estimation des coûts couvrent :

- l'estimation des coûts des travaux,
- le relevé des conduites et leur transcription sur les plans,
- la demande d'autorisation au Laboratoire cantonal ainsi que la demande de subside à l'ECA.

Les travaux assumés par notre technicien communal ainsi que l'économie qu'ils nous permettent de réaliser sont présentés sous point 3.4 ci-dessous.

3.1 Chemin des Choulares

Remplacement de la conduite existante en Eternit par une conduite en fonte 150 mm, sur une longueur de 145 mètres (tronçon 60 PDDE (Plan Directeur Des Eaux))

1.	Appareillage + pose conduite :	Fr.	20'300.00
2.	Génie civil :	Fr.	74'000.00
3.	Honoraires (sur points 1 et 2):	Fr.	8'500.00
4.	Raccords privés – 4 raccords	Fr.	18'000.00
TVA compris			Fr. 120'800.00

3.2 Chemin de la Combe

Extension du réseau par une conduite en fonte 150 mm et borne hydrante, sur une longueur de 165 mètres (tronçon 48 PDDE)

1.	Appareillage + pose conduite :	Fr.	27'000.00
2.	Génie civil :	Fr.	51'500.00
3.	Honoraires (sur points 1 et 2) :	Fr.	7'100.00
4.	Raccords privés – 2 raccords	Fr.	10'000.00
TVA compris			Fr. 95'600.00

3.3 Coût total des travaux

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 216'400.-. Son amortissement est prévu sur 20 ans. Les amortissements obligatoires du budget de fonctionnement 2009 augmenteront en conséquence de Fr. 10'820.-. Le montant obtenu dans le cadre des subsides de l'ECA sera bien entendu porté en déduction du coût total des travaux et diminuera en conséquence la charge d'amortissement et d'intérêts.

La charge d'intérêts actuellement d'un peu plus de 3%, soit Fr. 6'500.- environ, sera, elle également, portée à charge du dicastère.

3.4 Travaux exécutés par notre technicien communal

Notre technicien communal aura pour mission d'assurer :

- la commande du matériel
- la direction du chantier
- le décompte final des travaux
- l'envoi des factures et plans pour subsides auprès de l'ECA.

Ces activités et les économies qui en découlent sont estimées à 5% du coût total des travaux, soit dans le cadre de ce préavis Fr. 8'640.-, calculés sur les appareillages, le génie civil et la pose des conduites.

3.5 Subventions

Les subventions attendues devraient permettre de réduire le coût total des travaux pour la commune d'environ 15 %, soit Fr. 32'460.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal n°13/07,
- ouï le rapport des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que celui-ci est porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Cugy VD décide :

- d'accepter le préavis communal pour le changement et le prolongement des conduites communales d'eau potable au Chemin des Choulares et au Chemin de la Combe,
- de le financer par la trésorerie courante ou par un emprunt bancaire, aux meilleures conditions du moment,
- de l'amortir sur une durée de 20 ans, soit Fr. 10'820.- par année, avec des charges d'intérêts annuels de 3% actuellement, soit Fr. 6'490.-,
- ou de prélever le montant correspondant sur le fond de réserve « taxes de raccordement » pour l'eau potable » no 9280.03, pour autant que ce fonds le permette.

Adopté en séance de Municipalité, le 29 janvier 2007

LA MUNICIPALITE

Annexe : 1 plan



En Praz
Moret

Derrey
Velaz

Derrey
le Motty

Derrey Velaz

A la Bataille

A la
Chananuz

En la Combar

saffecter (Long terme)
150 Et.

A remplir (Charnit)
- 145m -

BH projetée
h=710m
- 165m -

CAPTAGE

28

27

23

43

(681)

705

751

29

31

493

712.0

25

14

92

35

93

95

100

291

436

292

300

298

30

31

30

31

35

99

101

291

436

292

294

293

295

21

90

91

93

95

99

100

291

292

293

295

89

88

89

93

95

99

100

291

292

293

295

88

88

88

93

95

99

100

291

292

293

295

20

84

84

87

87

87

87

87

87

87

87

36

84

84

87

87

87

87

87

87

87

87

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150

150